

PROCÈS-VERBAL **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 14 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mai, le conseil Municipal de la Commune de Breuil-Magné dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame FRANÇOIS Patricia, Maire de Breuil-Magné.

Étaient présents : Mesdames FRANCOIS Patricia, DROUARD Brigitte, TALUT Delphine, DELHOMMEAU Nathalie, DESTRUEL Myriam, Messieurs PERRINAUD Michel, BARRAUD Joanick, CARMONA Benoît, BLANCHARD Jacques, YON Laurent, GAY Cyril (arrivé à 20h45).

Pouvoirs : Mme NOBILI Josette à Mme FRANÇOIS Patricia, Mme SINTES Brigitte à Mme DROUARD Brigitte, Mme RHODES Monique à Mme DELHOMMEAU Nathalie, M. CHATREFOUX Philippe à Mme DESTRUEL Myriam, M. GENEAU Christophe à M. CARMONA Benoît.

Absent :

Secrétaire de Séance : Mme DELHOMMEAU Nathalie.

Ouverture de la séance à 20h38

Procès-verbal de la réunion du 2 avril 2025 :

Le compte-rendu du précédent conseil municipal a été adopté à l'unanimité (15 voix pour).

DÉLIBÉRATIONS :

2025-26 DELIBERATION FONDS DE CONCOURS CARO 2025

Vu l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement des fonds de concours entre les communautés d'agglomération et ses communes membres,

Vu les conditions d'attribution des fonds de concours adoptées par le Conseil de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan par délibération n° 2025_029 du Conseil Communautaire du 27 mars 2025,

Considérant que l'article L.5216-5VI du Code Général des Collectivités Territoriales permet, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, le versement de fonds de concours entre une Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Considérant que les conditions d'attribution des fonds de concours 2025 de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan prévoit un plafonnement pour l'attribution d'un fonds de concours pour la Commune de Breuil-Magné à hauteur de 6 930€

Considérant que le versement des fonds de concours est soumis aux accords concordants du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné, exprimés à la majorité simple,

Madame la maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la Commune de Breuil-Magné a décidé de réaliser des travaux de réfection de la route de Liron.

Considérant le plan de financement de ces travaux correspondant à l'assiette des dépenses qui peuvent être prises en compte pour le fonds de concours :

Postes de dépenses/recettes	Montants HT
Réfection de la route de Liron	12 746.80 €
Total des dépenses HT	12 746.80 €
Subvention Etat	€
Réserve Parlementaire	€
Subvention Région	€
Subvention Département	€
Autres CARO	6 373.40 €
Total des recettes	6 373.40 €
Reste à charge de la Commune	6 373.40 €
Plafond à 50 %	6 373.40 €
Plafond maximum	6 373.40 €

Après débats, à l'unanimité (15 voix pour), les membres du Conseil Municipal décident de :

- Solliciter l'attribution d'un fonds de concours égal à 6 373.40 €, dans la limite des plafonds maximum des fonds de concours de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan accordés pour 2025, selon le plan de financement ci-dessus pour les travaux de réfection de la Route de Liron.
- S'engager à fournir l'état récapitulatif des dépenses visé par Madame la Trésorière et les courriers, les conventions ou arrêtés d'attribution de subventions pour le versement,
- D'autoriser Madame la Maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2025-27 DELIBERATION EMPLOI NON PERMANENT SERVICES TECHNIQUES

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période de douze mois, renouvellement compris.

Elle propose au Conseil Municipal de créer l'emploi suivant :

- Un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint Technique Territorial à temps plein et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 2 semaines suite à un

accroissement saisonnier d'activité d'agent des services techniques pour la commune de Breuil-Magné du 30/06/2025 au 13/07/2025.

Après débats, le Conseil Municipal à l'unanimité (15 voix pour) décide :

- De créer l'emploi non-permanent détaillé ci-dessus
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025

20h45 : arrivée de M. GAY Cyril

DIVERS :

Madame Patricia FRANCOIS présente :

Documents obligatoires

Afin de respecter la réglementation en vigueur, chaque collectivité doit disposer d'un certain nombre de documents obligatoires.

Dans le domaine de la prévention et de la sécurité au travail figurent trois documents essentiels :

- Le Plan communal de sauvegarde (PCS),
- Le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM),
- Le Document d'évaluation des risques professionnels (DUER ou DU).

1.1 – Définitions

Le PCS est le document qui permet de faire face à un événement majeur lié par exemple aux risques climatiques (tempête, submersion, orage violent...). Il permet de mettre en place, sous l'autorité du maire, un plan de gestion de crise à l'échelle communale, où chaque élu joue un rôle important.

Le DICRIM est un document à destination des habitants sur les risques majeurs auxquels la commune est exposée. Ce document est donc prévu pour informer la population sur ces risques, mais aussi sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour s'en protéger au maximum.

Le DU répertorie l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les agents afin de mettre en place des actions de prévention adaptées. Les actions de prévention prévues sont listées dans le Plan d'action du DU.

1.2 – Mise à jour

Afin de garder des « outils opérationnels », ces trois documents doivent être mis à jour régulièrement :

- Au minimum, tous les cinq ans pour le Plan communal de sauvegarde et le Document d'information sur les risques majeurs.
- Tous les ans pour le Document unique.

Ces dernière semaines, ces trois documents ont été actualisés.

Le Document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) a été totalement réécrit pour une lecture plus conviviale et donc une meilleure compréhension. Dans le même temps, de nombreux points de sécurité ont été ajoutés.

Ce travail a été réalisé en interne par Michel DÉROSIER, notre agent chargé de la communication. Il est aussi notre agent de prévention qui, à ce titre, participe à la mise en place de la politique de prévention des risques professionnels notamment.

Cette troisième version du DICRIM a été validé par le Conseil municipal lors de cette session.

1.3 – Diffusion des documents

Le PCS est un document de travail interne permettant la gestion de la crise en cours. Il n'est pas consultable par le public.

Le DU est consultable par les administrés sur demande en mairie.

Le DICRIM doit être diffusé le plus largement possible auprès des habitants de la commune.

En fonction des moyens techniques et financiers, la commune de Breuil-Magné va donc communiquer largement sur ce nouveau DICRIM afin de mettre en valeur son importance en cas d'événements graves.

Dans un premier temps, très prochainement, des exemplaires du DICRIM seront disponibles en mairie pour consultation sur place et le document au format PDF sera disponible sur le site internet de la mairie www.breuilmagne17.fr

La presse locale sera approchée.

1.4 – Autres documents obligatoires

D'autres documents à destination des agents ont été mis à jour :

- Le registre de santé et sécurité au travail,
- Le registre des accidents graves et imminents.

Boucherie

Christophe JOLIVET était impatient d'ouvrir sa boucherie début mai, mais suite à des problèmes avec ENEDIS, ainsi que d'autre problèmes techniques divers, l'ouverture n'a pas encore pu se faire.

Des solutions provisoires ont été trouvées.

L'ouverture devrait intervenir d'ici quelques jours, une publication sera faite.

La Mairie a passé commande de 50 cabas avec le logo de la Commune. Ils seront distribués aux 50 premiers clients le jour de l'ouverture.

Boulangerie

Alexis GOFRON est très satisfait de la fréquentation depuis le mois d'octobre tout comme de son équipe.

Convergence vélos

Elle est prévue le dimanche 18 mai 2025. Le départ est prévu depuis Loire-les-Marais vers Rochefort avec un passage à Breuil-Magné aux alentours de 11h15. La sécurisation du trajet et l'encadrement seront assurés par le BMC. Une communication sera faite ultérieurement.

Fête communale

La réunion est prévue mercredi 21 mai à 18h00. Une autre sera prévue en juin avec les bénévoles. Notre boulanger Alexis GOFRON se joindra à Christophe GENEAU pour la confection du pain. Il aura également un stand pour la vente de galettes charentaises et autres produits.

La buvette sera tenue par l'association du BMC qui avait été retenue l'an passé avant l'annulation. Nous retrouverons le spectacle équestre Caval'scène et pour clôturer la soirée, le groupe musical Marry me. Comme tous les ans l'atelier des p'tits mitrons sera assuré par l'association des parents d'élèves.

Pour la restauration foodtrucks et cochons à la broche seront proposés.

Rythme scolaire

Une commission scolaire intercommunale s'est tenue pour évoquer les rythmes scolaires. L'encadrement des enfants transportés dans le bus est assuré par la Mairie et le retour devrait a priori l'être par le SEEJ de Fouras. Une convention est en cours de rédaction suite au désaccord entre les 2 communes quant au retour des enfants sur Breuil-Magné. L'équipe de Fouras souhaiterait que les familles récupèrent les enfants au centre de loisirs le mercredi soir.

Le fonds d'amorçage que la Commune percevait depuis 2013, année de la réforme des rythmes scolaires, sera supprimé à partir de septembre 2025. Cette subvention de 11000€ contribuait à financer les ateliers périscolaires et le bus pour Fouras. Sa remise en cause, en plus des difficultés rencontrées avec le financement du bus le mercredi soir, nous fait nous questionner par rapport à la semaine de 4.5 jours.

Des échanges avec l'inspectrice de circonscription, Mme PINTO, ont conduit à cette même réflexion. Breuil-Magné et Fouras étant les 2 seules Communes de son secteur à être restées à 4.5 jours.

Madame la Maire informe qu'une conférence sur la législation des cimetières est prévue en juin. Elle propose qu'un élu accompagne un agent.

Propose plusieurs invitations reçues :

- 2 pour le spectacle du samedi 17 mai à la salle culturelle pour le concert de William BALDÉ
- 1 pour le gala Pyramid en juin.

Tour de table

Michel PERRINAUD

Informe que concernant l'appel à projet biodiversité de la CARO, la Commune a monté un dossier pour le Parc de Gauput afin d'obtenir une subvention de 5000€ pour la restauration de la mare et des plantations afin de protéger les habitations proches. Le dossier a été retenu.

Les travaux de la station d'épuration sont terminés. L'inauguration a été repoussée au mois de septembre car il demeure un problème de puissance électrique à régler avec Enedis qui, d'après Eau17 est difficilement joignable.

Des travaux d'élagage ont été réalisés dans le secteur de la Grimonière. Les bas-côtés de la route ont été abimés, nous attendons qu'ils viennent les remettre en état.

La rédaction de la modification n°1 du PLU pour l'ouverture de la zone 2 Au des Varennes 2 est terminée. Nous avons eu les retours des Personnes Publiques Associées. Quelques remarques sont à prendre en compte.

Après la réunion et l'enquête publique, les travaux d'aménagement pour le futur lotissement pourront débuter. Le carrefour des routes de la Croix, de Liron et de Beauregard sera étudié avec les services du Département et l'aménageur.

Jacques BLANCHARD

Présente une association qui effectue un périple depuis la Bretagne afin de sensibiliser la population à une maladie auto-immune qui touche les jeunes de 5 à 15 ans. La municipalité prévoit un accueil le jour de leur passage sur Breuil-Magné, le mercredi 18 juin entre 16h et 17h. Ils seront accueillis dans la salle culturelle.

Il demande qu'une information soit diffusée afin que plusieurs personnes puissent les rejoindre sur une petite partie de leur parcours final.

Cyril GAY

Informe de plusieurs renforts aux services techniques :

- 1 TIG
- 1 jeune stagiaire

Un agent est en arrêt et un autre en mi-temps thérapeutique

L'équipe des espaces verts termine le 2^{ème} tour d'entretien des lotissements. Ce qui arrive plus tôt que les autres saisons.

Plusieurs arbres morts sont signalés sur la Commune comme celui qui a été remplacés devant la Mairie suite à l'accident en octobre 2024.

Le fleurissement de la place des Caneteries est très apprécié.

Laurent Yon

Indique qu'il faudrait, lors des vide-greniers, laisser libre le portail de l'église pour permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir entrer facilement pour assister à l'office du dimanche matin.

Séance levée à 22h30

BARRAUD Joanick	BLANCHARD Jacques	CARMONA Benoît
CHATREFOUX Philippe Pouvoir Myriam DESTRUEL	DELHOMMEAU Nathalie	DESTRUEL Myriam
DROUARD Brigitte	FRANCOIS Patricia	GAY Cyril
GENEAU Christophe Pouvoir Benoit CARMONA	NOBILI Josette Pouvoir Patricia François	PERRINAUD Michel
RODHES Monique Pouvoir Nathalie DELHOMMEAU	SINTES Brigitte Pouvoir Brigitte Drouard	TALUT Delphine
YON Laurent		

2025-26 DELIBERATION FONDS DE CONCOURS CARO 2025

2025-27 DELIBERATION EMPLOI NON PERMANENT SERVICES TECHNIQUES